



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Séance du 17 mars 2016

Le dix-sept mars deux mille seize, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle des Fêtes de la Mairie du 3^{ème} arrondissement, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions :

- ◆ du Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, notamment ses articles L. 2121-9 à L. 2121-12 ;

Étaient présents :

Pierre AIDENBAUM, Patrick BADARD, Nicole BISMUTH-LE CORRE, Gauthier CARON-THIBAUT, Benjamin DJIANE, Laurence GOLDGRAB, Laurence HUGUES, Yves PESCHET, Quentin PICQUENOT, Benoît SOLÈS, Sylviane TROPPER.

Absents ayant donné pouvoir :

Christine FREY, Marie-Laure HAREL.

Absents : /

Absents excusés :

Pierre AIDENBAUM note que Mme Christine FREY est absente excusée et a donné son pouvoir à M. Gauthier CARON-THIBAUT, que Mme Marie-Laure HAREL est absente excusée et a donné son pouvoir à Mme Sylviane TROPPER et que M. Yves PESCHET va arriver dans quelques instants. Il est actuellement au Conseil d'école de la rue Saint-Martin.

Il constate que le quorum est atteint et qu'ils peuvent donc démarrer le Conseil d'arrondissement.

1. 03-2016-15 Désignation du secrétaire de séance

Pierre AIDENBAUM propose de désigner comme secrétaire de séance M. Quentin PICQUENOT.

Cette désignation est approuvée à l'unanimité.

2. Communication : "Ville amie des Aînés"

Pierre AIDENBAUM annonce qu'il donnera la parole à plusieurs personnes à titre exceptionnel. Normalement, dans un Conseil d'arrondissement, le public ne peut pas intervenir, explique-t-il. Néanmoins, pour faire plaisir à M. Gauthier CARON-THIBAUT et avec l'assentiment du Conseil, ils vont passer outre cette règle. Ils n'auraient pas eu ce problème en CICA mais il pense que l'expression des personnes qui ont beaucoup travaillé sur dans ce domaine ne posera pas de problème. Il demande à ce que cela soit limité dans le temps. Il cède la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT explique qu'ils ont décidé de faire une restitution des travaux de cette conférence citoyenne à la fois pour les habitants du 3e arrondissement intéressés par cette démarche mais aussi pour l'ensemble des élus pour qu'à la fin de cette communication, chacun ait bien conscience que la question des personnes âgées est une question éminemment transversale. Elle n'est pas limitée à sa délégation mais a un impact sur l'ensemble de l'équipe municipale.

Tout d'abord, pour dresser le tableau de la transition démographique et du vieillissement de la population, il présente un certain nombre de chiffres. Le nombre de séniors va croître de 1.7 % par an d'ici 2030. La population des âgés va passer de 20 % aujourd'hui à 30 % en 2030. En 2060, ils auront autant de personnes de plus de 50 ans que de personnes de moins de 50 ans. Cela veut dire que les séniors sont un groupe excessivement hétérogène. Il précise qu'il faut bien avoir en tête qu'ils parlent d'un groupe dont moins de 10 % uniquement sont dépendants. 90 % sont donc autonomes et vont très bien. Il les invite à regarder dans les médias l'image que la personne âgée renvoie dans la société. Il est quasiment toujours question de la personne âgée malade. Ne parler que de la dépendance ou de la maladie d'Alzheimer, c'est faire un black out total sur le reste de cette population qui est très investie dans les associations. Elle a beaucoup de choses à apporter pour les jeunes en matière d'expérience, en matière d'accompagnement, en matière de parrainage. Ne pas le penser, c'est contribuer à faire une société où les deux extrémités de la population vont se regarder sans forcément savoir interagir ensemble.

Ce problème de santé et de cohésion sociale a été pris en main dès 2006 par l'OMS qui a rassemblé, à Rio de Janeiro, 33 villes de 22 pays autour d'un projet visant à déterminer les éléments clés de l'environnement urbain qui favorisent un vieillissement actif et en bonne

santé. Ils ne sont pas uniquement dans la santé au sens médicaments, traitements... Ils sont dans la santé au sens de l'environnement et de tout ce qui permet à la personne âgée dans la cité d'avoir un environnement assurant un vieillissement actif et en bonne santé. Certaines villes au niveau international se sont saisies de cette démarche comme Londres, Mexico ou Tripoli. En France, un réseau francophone des villes amies des aînés s'est créé. Il comporte 53 membres dont Lyon, Pau, Rennes, Reims, Toulouse, Nice, Clermont-Ferrand ou encore Dijon.

Le programme s'appuie sur un audit participatif, explique M. Gauthier CARON-THIBAUT. L'idée, dans un premier temps, est de réunir des personnes âgées pour qu'elles fassent un audit sur l'état de leur ville et fassent un certain nombre de préconisations concrètes pour que les élus de ces villes, les pouvoirs publics s'en saisissent et déterminent un programme d'actions spécifique à l'âge.

Paris, capitale de la France, est candidate pour rentrer dans ce réseau francophone des villes amies des aînés. Pour ce faire, Mme Anne HIDALGO et Mme Dominique VERSINI ont choisi, comme arrondissement test, le 3e arrondissement au regard d'un certain nombre de dispositifs qu'ils ont déjà mis en place : le réseau logement sénior, l'espace public numérique, les ateliers santé sénior...

M. Gauthier CARON-THIBAUT donne quelques éléments sur le 3e arrondissement pour expliquer la manière dont ils ont mis la démarche en place. 17 % de l'arrondissement a plus de 55 ans. Les chiffres sont intéressants. Une écrasante majorité de séniors ont entre 55 et 65 ans. Ils ont donc des séniors jeunes dans l'arrondissement. Ils ont en moyenne 30 ans devant eux. Et 30 ans, c'est une vie, ajoute-t-il. L'idée de cet audit participatif a été de tirer au sort 1 000 personnes dans l'arrondissement de manière très proportionnelle à la fois par tranche d'âge mais aussi par quartier. Ces 1 000 personnes ont reçu un courrier du Maire de l'arrondissement les invitant à participer à cette conférence citoyenne. 46 volontaires se sont désignés d'office pour participer à ces travaux.

Ils se sont donné un premier rendez-vous le 1er décembre 2015 de manière à déterminer comment ils imaginaient dans un futur proche un 3e agréable à vivre pour les personnes de 55 ans. C'est la méthodologie définie par l'OMS. Le 8 décembre, ils se sont réunis par petits groupes pour travailler sur des thèmes comme l'information, l'habitat, la mobilité, l'intergénérationnel, la santé, le sport, la culture et aussi l'exclusion pour pouvoir proposer un certain nombre de préconisations complètes. De janvier à février 2016, ils ont procédé à 17 auditions d'acteurs, des acteurs émanant de la ville mais aussi des acteurs associatifs ou locaux de manière à confronter leurs préconisations avec ces personnes-là pour voir ce qui était déjà fait, ce qui pouvait être amélioré, ce qui n'existait pas, ce qui était possible... Cela leur a permis d'affiner l'ensemble de leurs préconisations. Ces préconisations ont été remises à Mme Dominique VERSINI et M. Pierre AIDENBAUM le 12 février dernier. Ils travaillent sur ces préconisations avec comme objectif de pouvoir dresser un plan arrondissement ami des aînés lors de la rentrée prochaine.

M. Gauthier CARON-THIBAUT laisse la parole aux membres de cette conférence citoyenne qui sont venus présenter à l'assemblée mais également aux élus l'ensemble de leurs préconisations.

Une intervenante précise qu'elle est une des 1 000 personnes tirées au sort. Les pouvoirs publics n'ont pas toujours la possibilité d'anticiper les problèmes du futur. Ils n'ont pourtant aucun doute sur le fait qu'ils vont tous vieillir. A l'échelle d'une population, le vieillissement est une chose qu'il faut nécessairement anticiper. C'est tout l'enjeu de cette consultation. Les solutions ne peuvent venir que d'une combinaison entre d'une part les séniors, les désirs et les besoins qu'ils ont exprimés et d'autre part les mairies, les services publics, les partenaires. Le but est de dresser un état des lieux, d'apporter des réponses et

de faire de Paris une ville amie des aînés.

A l'échelle urbaine, que signifie rendre l'environnement amical aux séniors, s'interroge-t-elle. Cela commence par identifier leur besoins, prévenir leur isolement réel. Ils savent qu'entre 55 et 97 ans, les besoins ne sont pas les mêmes. Ils tiennent davantage à la forme des séniors, à leur manière de vivre, à leurs activités, aux sports qu'ils peuvent pratiquer plutôt qu'à l'âge. Il faut reconnaître cette diversité des âges et varier le rôle de la Mairie à l'égard de ces différents besoins. Vieillir lui semble être une valse à trois temps. Dans un premier temps, les jeunes séniors sont en forme. Ils représentent une force sur laquelle la Mairie peut s'appuyer. C'est un peu ce qui a été fait cette fois-ci. Ce serait dommage de ne pas s'appuyer sur cette puissance créative des jeunes aînés. Ensuite, vient la période de fragilité, puis celle de la dépendance. Il faut savoir les préparer et anticiper. Elles appellent des réponses de soutien et de protection.

Le problème en termes de planification urbaine est que les villes ne sont pas encore préparées à ces divers degrés du vieillissement. L'espace urbain, physiquement parlant, n'est pas toujours amical ni adapté aux séniors. Certes, des services de santé, des aides à la personne existent. Là encore, la communication ne se fait pas entre les services concernés et les séniors. Cela conduit les séniors à s'isoler et s'auto-exclure puisqu'ils n'ont pas accès aux services dont ils pourraient bénéficier. Il est donc, selon elle, nécessaire de se doter des moyens de combattre ces formes subtiles mais réelles de discrimination par l'âge afin que la ville reste un espace multi générationnel, un lieu de brassage, ce qu'elle a vocation à être.

Les sociétés doivent donc apprendre à s'adapter aux besoins évolutifs des séniors. Il faut d'abord rester en phase avec la réalité sachant qu'elle évolue. Il va falloir aider les gens à évoluer et à changer. Leur réalité va changer. Ils vont aller de la forme à la dépendance. Il faut un accompagnement dans cette démarche qui n'a rien de drôle mais qui est inévitable. Il faut aussi créer un environnement qui leur soit favorable, adapté, vivable que ce soit dans les rues, dans les transports, dans les logements. La ville doit tenir compte du vieillissement de la population et doit être préparée à ce que ce vieillissement soit vivable. La manière dont vivent, bougent, communiquent les séniors va déterminer la longévité de leur autonomie. Plus longtemps ils seront préservés en forme dans un milieu urbain qui aura su s'adapter à leurs besoins, plus le moment fatidique de la perte d'autonomie reculera. Le défi des pouvoirs publics est de faire face aux besoins pluriels de ces séniors, des séniors d'aujourd'hui, des séniors de demain. Comme ils l'ont dit la dernière fois, vieillir, c'est l'avenir. Comment la ville doit s'y préparer ? C'est ce sur quoi ils ont travaillé. Elle cède la parole à M. Bernard LOUVIER qui va prodiguer ses conseils les plus avisés.

Bernard s'excuse d'être le « vilain canard » qui va aborder l'aspect le plus pessimiste de cette affaire, c'est-à-dire la ligne de mire des 10 % d'aînés qui deviendront dépendants. Ceux-là peuvent décompenser l'équilibre de toute une famille par la pression qu'ils peuvent représenter sur les différents membres de cette famille. Pour cela, il propose de suivre le questionnement d'un sénior inquiet de son avenir :

"Qui va pouvoir me préparer mes repas alors que je n'ai plus envie de cuisiner, que je ne peux plus faire de courses ? De toute façon, j'ai perdu l'appétit. Mon appareil dentaire me fait mal et il ne tient pas bien. Je suis bien conscient qu'il me faut avoir une alimentation variée et équilibrée pour ne pas perdre de poids ou au contraire en prendre trop, voire déséquilibrer mon diabète. Faut-il que je vois une diététicienne, un nutritionniste ? Combien de fois vais-je comprendre tout ce qu'ils vont me dire ? J'ai peur de glisser dans ma salle de bain ou dans mes escaliers. Il faudrait peut-être des travaux de rénovation, un ascenseur. Quelles entreprises contacter sans me faire arnaquer pour connaître le coût des travaux, leur durée, les délais et les nuisances éventuelles ? Moi qui ai toujours été un grand sportif, comment adapter mon activité physique aujourd'hui pour conserver mes jambes, mes réflexes, un bon équilibre ? Dois-je fréquenter une salle de sport, une salle de remise en

forme ? Avec un coach, un prof d'éducation physique, dans une piscine ?

Ma seule fille, qui travaille en province, est inquiète. Vais-je pouvoir garder mon logement vétuste ? Ne faut-il pas le vendre et acheter un appartement plus récent ? Avec quel risque financier ? Existe-t-il une banque des logements ? Ne vaudrait-il pas mieux envisager un viager ou une colocation peut-être avec un jeune ? Quel est l'état de la réglementation dans ce domaine ? Est-ce qu'un notaire peut m'apporter toutes ces informations ? Si j'ai besoin de plus de femmes de ménage, d'une auxiliaire de vie pour ma toilette, d'un podologue, d'un kinésithérapeute, d'une infirmière, ma retraite suffira-t-elle à payer tous ces gens ? A quelle aide pourrai-je prétendre ? Finalement, ne vaudrait-il pas mieux penser assez tôt à visiter une maison de retraite plus ou moins médicalisée ? En existe-t-il dans l'arrondissement, dans les arrondissements voisins ? Combien cela coûte-t-il ? Quel est le type de prise en charge ?..."

Vis-à-vis de tout cela, il est certain que les assistantes sociales des hôpitaux, des arrondissements font déjà un travail considérable. Ils font des visites très ciblées, notamment aux seniors les plus en précarité familiale, affective, financière, intellectuelle. Par rapport à la tâche en devenir, cette activité très chronophage nécessite beaucoup de monde. Ce n'est pas tout de fournir une liste la plus exhaustive soit-elle de tous les moyens qui existent avec des adresses et des numéros de téléphone auxquels s'adresser. La famille va partir dans un véritable parcours du combattant pour aller taper à chaque porte et recueillir les informations qui lui sont nécessaires. A côté de cet état des lieux, ce qui paraît plus important, c'est l'accompagnement, l'aide à la réflexion pour détecter dans chaque famille les solutions les mieux adaptées et choisir la meilleure d'entre elles en fonction de ses avantages et de ses inconvénients. Cela prend du temps. Ce qui prend également du temps, c'est d'anticiper sur la perte d'autonomie dont il espère qu'elle sera la plus progressive possible mais qui peut être brutale à la faveur d'un événement comme une infection par exemple. Dans ces cas-là, ne faut-il pas avoir pensé assez tôt à ce qu'il est possible de faire au-delà de la vie dans un appartement pour rester en sécurité et ne pas avoir à prendre en urgence des décisions qui ne satisferont personne, le senior en particulier. Ainsi, une écoute et une assistance continue par des professionnels et des bénévoles dédiée aux aînés paraît nécessaire. La conférence a montré que beaucoup de jeunes retraités dynamiques, bien câblés, qui seraient prêts à aider et à participer avec les professionnels à des réflexions sur des cas de figure caractéristiques pour pouvoir conseiller au mieux l'ensemble des habitants avec un effet boule de neige. Ce n'est pas tout de rester à son domicile et de rester en bonne santé le plus longtemps possible. Encore faut-il quitter son logement pour pouvoir circuler dans la ville dans de bonnes conditions. C'est l'objet de la présentation suivante de Martine.

Martine explique que ce qui est ressorti de toutes leurs réflexions, c'est que les personnes les plus âgées souhaitent plus que tout rester dans leur appartement, là où ils ont vécu, là où ils ont leurs souvenirs. Il faut, selon elle, aménager les appartements. Mais rester dans son appartement, ce n'est pas y être prisonnier. Il faut aussi pouvoir en sortir. Il faut garantir aux aînés les plus fragiles le droit de se déplacer en sécurité et en sérénité. Pour cela, dans le 3e arrondissement, il y a beaucoup à faire. Il n'est pas possible de changer l'aspect historique du quartier. Il n'est pas possible de faire des trottoirs très larges partout. Elle demande de faire respecter les règles. Les trottoirs étroits sont aujourd'hui encombrés par des deux roues, des terrasses, déplore-t-elle. C'est compliqué de se promener sur ces trottoirs en toute sécurité.

Marcher pour une personne âgée, c'est aussi pouvoir se poser. Se poser, c'était facile dans le temps. Il y avait des bancs. Pour des raisons x ou y, il n'y a plus de bancs aujourd'hui. Cela paraît être un détail mais c'est revenu très souvent dans les discussions, rapporte-t-elle. Au point qu'ils ont créé une brigade des bancs. Certains d'entre eux ont sillonné le quartier, rue par rue. Ils vont faire une demande très précise de lieux où ils souhaitent des bancs. Elle ajoute qu'ils présentent ce projet au budget participatif pour que

cela aille encore plus vite. Ils tiennent beaucoup à ces bancs. Elle cite l'exemple d'une dame qui a renoncé à aller chez son coiffeur parce qu'elle ne pouvait plus faire toute la rue de Bretagne sans se poser.

Aller dans la rue, c'est aussi pouvoir traverser. Il est ressorti que dans certains carrefours, la durée du feu rouge était trop brève. Peut-être que ce n'est pas trop compliqué à étudier, suppose-t-elle. Cela devrait être facile de voir si certains feux rouges peuvent durer un peu plus longtemps pour que la personne âgée n'ait pas peur. Plus les gens sont âgés, plus ils sont seuls. Ils ont moins de famille. Ils ont perdu leurs époux. Quelques fois, les enfants sont loin. Il faut multiplier les espaces verts pour qu'ils puissent s'asseoir sur les bancs ou les chaises, parler en toute convivialité avec des jeunes mamans et des enfants pour rompre l'isolement.

Elle souhaite que soit créé un guide de bonnes pratiques et un logo pour les commerçants amis des aînés. Ils comptent sur Mme Nicole BISMUTH-LE CORRE. Ils ont besoin de ces commerces de proximité. Il y en a de moins en moins dans le quartier. Le commerce de proximité dans le quartier devient un peu luxueux, cher. Ils se disent prêts à travailler sur un guide de bonnes pratiques pour savoir que tel commerçant qui a le logo accueille bien la personne âgée. Peut-être aura-t-elle une chaise pour s'asseoir, peut-être passera-t-elle en priorité, peut-être qu'un bénévole pourra lui amener ses courses. Elle sait que cela existe déjà mais que ça ne se sait pas suffisamment.

Pour aller en dehors du quartier, il faut faciliter les transports. Elle pense que c'est ce qu'il y a de plus compliqué au niveau de la Mairie du 3e parce que cela concerne beaucoup plus d'autres gens. Dans leur quartier, les stations de métro n'ont pas d'escalator, regrette-t-elle. La personne âgée ne peut pas monter. Quelques fois, ce n'est pas facile non plus dans les autobus. Elle se demande s'il ne pourrait pas y avoir de petites navettes comme il y en a à Montmartre. La navette pourrait amener la personne âgée chez son commerçant, dans le square... Si tout cela est fait, encore faudra-t-il le faire savoir. Elle cède la parole à Odile qui va expliquer ce qu'ils aimeraient pour que cela se sache bien.

Odile précise qu'ils savent qu'ils font déjà beaucoup de choses à destination des séniors, notamment en matière d'information et de communication. Au cours de la conférence citoyenne, ils se sont aperçu que l'information n'atteint pas les séniors. Finalement, ils n'obtiennent pas les résultats à la hauteur des investissements en matière de communication pour les séniors. Ils ont pensé qu'ils pourraient créer une permanence, une sorte de centrale d'infos où les séniors seraient accueillis et pourraient trouver tout l'information les concernant. Les informations sont multiples en matière de santé. Cela pourrait aussi être le sport, la culture... Dans cette permanence, siégerait un numéro de téléphone unique où un humain accueillerait au téléphone les personnes en demande.

Au cours de la conférence citoyenne, il est apparu que les séniors disent non au tout numérique. L'idée serait peut-être de créer une gazette pour les 6 000 séniors du 3e arrondissement. Les modalités de diffusion restent à définir. Ce pourrait être un très bon support papier que pourraient s'approprier les séniors. Ensuite, pour les personnes les plus isolées, ils ont pensé que des courriers personnalisés seraient intéressants. C'est au moins un lien maintenu. Les éventuels jeunes qui souhaiteraient aller déposer régulièrement la gazette ou le courrier en le commentant pourraient créer du lien social, de l'échange pour rompre l'isolement de ces personnes.

Dans le domaine de la rencontre transgénérationnelle, il faut absolument un lieu qui favorisera les échanges. Tous les thèmes seront abordés. Il pourra y avoir des animations. Ils avaient pensé à mettre en place une bourse d'échange des savoirs, des compétences, des services. Il existe d'autres cas de bourses dans Paris. Ils peuvent s'en inspirer et l'adapter aux besoins de l'arrondissement. Au sein de ce lieu, ils pourraient développer des

parrainages. Ce seraient les séniors qui feraient acte de transmission auprès des plus jeunes en relatant leur vie, en parlant de leur parcours, de leurs expériences. Les plus jeunes pourraient aussi parrainer les plus anciens en donnant le mode d'emploi de ces nouvelles générations qui sont assez inaccessibles et incompréhensibles pour les plus anciens. L'échange peut être très riche. Elle cède la parole à Jacqueline pour conclure.

Jacqueline explique que l'allongement continu de la durée de vie constitue un défi majeur économique-social pour la planète. Mme Anne HIDALGO a désigné le 3e arrondissement comme arrondissement pilote de ce projet. Ils ont tout à fait conscience que le challenge est de taille. Ils apprécient à leur juste valeur les efforts déjà faits par la municipalité. Ils comptent sur elle pour porter ces projets à leur concrétisation. Ils sont attentifs à ce que Paris obtienne le label OMS. Ils ont à cœur que le 3e devienne la vitrine de ce qui aura été réalisé en faveur des aînés et pas seulement. Car beaucoup de ces préconisations peuvent se décliner aux différents âges de la vie.

Pour être à la mesure des ambitions, elle suggère d'organiser un grand salon VADA au Carreau du Temple qui aurait comme objectifs de :

- faire connaître les projets OMS, le projet VADA pour la ville de Paris,
- communiquer sur tous les thèmes abordés ce soir,
- valoriser l'image des séniors,
- accueillir toute la population et la jeunesse,
- partager et recueillir toutes les informations, les idées nouvelles pour enrichir le projet, le faire grandir, le rendre très opérationnel, simple, concret, pragmatique.

Ils espèrent les avoir convaincus. Ils veulent vraiment que Paris soit une ville accueillante pour les aînés et pour tous parce que cette valeur intergénérationnelle leur tient beaucoup à cœur. Il faut bien vivre ensemble dans la solidarité, le partage et le plaisir, conclut-elle.

Pierre AIDENBAUM affirme qu'il passera la parole à chaque groupe politique qui souhaite s'exprimer mais il souhaite d'abord remercier les 46 volontaires et leurs représentants pour le travail qu'ils ont fait et cette initiative à laquelle ils ont contribué. Il remercie son premier adjoint, M. Gauthier CARON-THIBAUT, qui est très attaché à ce problème. Il a pris en main ces problématiques au niveau de l'arrondissement. Il remercie aussi Mme Christiane GILON une ancienne élue qui a été le fer de lance de l'organisation. Elle a d'ailleurs été sollicitée par Mme Anne HIDALGO et Mme Dominique VERSINI pour organiser ce qu'ils ont fait au niveau de tous les arrondissements parisiens. Ils ont exprimé ce qu'ils ressentent eux-mêmes sur des sujets auxquels ils se sont déjà intéressés. Il faut aller toujours plus loin. Il assure qu'ils vont continuer à travailler dans ce domaine. Il demande qui souhaite intervenir. Il cède la parole à Mme Sylviane TROPPER pour Les Républicains.

Sylviane TROPPER constate que c'est un excellent rapport. Elle estime que la première des priorités est le déclassement. Il arrive un jour où le chemin devient très long. Le seul fait de faire 500 mètres devient très compliqué. Elle pense que c'est la chose sur laquelle il faut réfléchir assez vite.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Mme Laurence HUGUES pour EELV puis à M. Yves PESCHET pour le Parti Communiste.

Laurence HUGUES remercie M. Gauthier CARON-THIBAUT pour avoir mené ce travail de concertation et les volontaires qui leur montrent ce soir que la jeunesse est avant tout dans le cœur et dans la tête avec toute la richesse de propositions et d'imagination de la ville qu'ils proposent. Cela leur donne confiance dans la ville durable, la ville plus verte, plus

tolérante et plus accueillante aux piétons, à toutes celles et ceux qui ont des difficultés physiques de par leur âge ou leur mobilité. Ce sont des sentinelles, des vigies qui doivent les alerter sur leurs responsabilités, estime-t-elle. Elle les remercie également pour le soin porté aux espaces verts. Effectivement, un jardin est un endroit où s'exercent la biodiversité, la nature en ville mais aussi la convivialité, le calme bien nécessaire en ville. Elle ajoute qu'elle a eu le plaisir d'assister au début de la restitution des travaux. Elle annonce qu'elle prêtera beaucoup d'attention aux préconisations en matière d'espaces verts et d'emplois. Ils savent que beaucoup de compétences et d'expertises peuvent être transmises aux jeunes générations.

Yves PESCHET se dit touché par le dynamisme de leurs interventions, leur diversité et leur complémentarité. Un groupe a été constitué. Il est frappé par la conscience du changement générationnel qui les anime. Ils sont en train de vivre quelque chose que leurs aînés n'ont pas connu. Ce groupe tire les élus par la manche avec force propositions très concrètes. Il les remercie sur le fond et sur la façon de faire, c'est-à-dire sur le fait qu'ils prennent en main le sujet. Ils ne sont pas les premiers concernés. Ils sont parmi les concernés, ceux qui peuvent justement proposer et créer du vivre ensemble. C'est ça l'avenir. C'est cette articulation entre le regroupement dans la réflexion et l'action des élus. Les élus sont certes élus pour un mandat de 6 ans mais ce n'est pas une délégation de pouvoir. Les élus doivent prendre leurs responsabilités mais doivent le faire avec la population. C'est beaucoup mieux quand cela se passe comme ils sont en train de le faire.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Mme Laurence GOLDGRAB pour Les Radicaux de Gauche.

Laurence GOLDGRAB remercie les volontaires pour leur pragmatisme, leur bon sens et aussi l'émotion qui se dégageait des propositions. Ils affrontent la situation et font des préconisations avec beaucoup de cœur. Elle a été touchée par leurs interventions. Elle espère pouvoir contribuer elle aussi à ce travail et assure qu'elle sera à leurs côtés dans le futur. Elle remercie aussi M. Gauthier CARON-THIBAUT pour avoir porté ce sujet qui les touche tous.

Pierre AIDENBAUM remercie les volontaires au nom de toute l'équipe municipale pour ce qu'ils ont fait et ce qu'ils vont faire. Ils auront l'ensemble de l'équipe à leurs côtés. Ils ont rappelé que la municipalité a déjà essayé de faire pas mal de choses. Il pense notamment à l'initiative sur l'étude de la Place de la République. A été introduit le fait de faire des parcours pour étudier la possibilité de se déplacer sur l'intégralité de la place. Beaucoup des recommandations avaient été prises en compte.

3. 03-2016-17 Approbation de l'ajout de quatre vœux déposés séance tenante

Pierre AIDENBAUM rappelle que l'article L 25.11.12 alinéa 5 du CGCT dispose que "le Conseil d'arrondissement peut émettre un vœu sur tous les objets intéressants l'arrondissement". Les textes d'application - circulaire du ministère de l'Intérieur du 8 avril 1943 relative à la loi PML - ont précisé clairement que la notion d'objet intéressant l'arrondissement ne concerne que les problèmes limités à l'arrondissement. Ces dispositions ont été un peu perdues de vue et conduisent à la présentation de vœux se situant hors des compétences du Conseil d'arrondissement. Il considère qu'il est temps de stopper cette dérive et de replacer leurs débats dans le cadre légal qui doit être respecté.

Les vœux relatif à l'avant-projet de loi pour des protections nouvelles pour les entreprises et les salariés dite loi travail et relatif au comité de soutien aux 8 de Good Year et la criminalisation des luttes sociales dépassent clairement le cadre de l'arrondissement. En

conséquence, il propose au Conseil de se prononcer contre leur inscription à l'ordre du jour. Deux autres vœux rentrent dans la compétence du Conseil d'arrondissement et seront présentés. Il demande qui souhaite intervenir et cède la parole à M. Benoît SOLÈS.

Benoît SOLÈS explique que lorsqu'ils ont reçu ces quatre vœux, ils les ont étudiés. Ils ont fait le même constat que M. le Maire sur les deux vœux cités. En ce qui les concerne, s'il avait été décidé d'en débattre, ils ne se seraient pas dérochés et ils auraient abordé ces vœux dans le fond tout en soulignant que dans la forme, ils leur paraissaient évidemment hors périmètre. Pour autant, ils auraient décidé de ne pas prendre part au vote. Ils prennent acte de la volonté de les retirer et y sont favorables.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à M. Yves PESCHET.

Yves PESCHET comprend le souci de ne pas encombrer le débat du Conseil d'arrondissement de problèmes nationaux, voire internationaux. Il rappelle qu'au dernier Conseil, ils ont discuté du boycott des produits israéliens. A chacun de balayer devant sa porte. Pour sa part, il a déposé un vœu sur Good Year. Il pensait aussi déposer un vœu par rapport à la loi El Khomri. Lors du débat, lors de la dernière séance du Conseil il a commencé son propos en disant que le vœu sur le boycott proposé n'avait pas sa place dans un Conseil d'arrondissement. C'est la raison pour laquelle, il avait refusé de participer au vote malgré sa profonde opposition au contenu de ce vœu.

Il ajoute qu'il comprend les règles du Conseil d'arrondissement. Elles s'imposent à eux. Il souhaite seulement que cette ligne de conduite soit respectée par tout le monde. Quelques fois, l'actualité les rattrape et leur donne envie d'intervenir sur des sujets importants. Il veillera personnellement à l'application de cette règle et ne manquera pas de faire remarquer s'ils sortent du cadre. Dans l'intérêt du bon fonctionnement du Conseil d'arrondissement, il accepte de se plier à cette règle.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à M. Quentin PICQUENOT.

Quentin PICQUENOT souhaite expliquer le dépôt du vœu sur la loi travail. Il rebondira ensuite sur la suite de ce vœu. Ils l'avaient déposé, avec sa collègue Mme Laurence HUGUES, notamment pour faire valoir un droit de regard que la ville peut avoir sur la loi travail dite El Khomri aujourd'hui dans le sens où la ville est employeur. Ils connaissent les positions des fédérations employeurs de structures privées et/ou publiques. Ils connaissent le point de vue des fédérations des salariés privés, des agents territoriaux, des agents municipaux de Paris. Ils se disaient que la ville de Paris n'ayant pas de fédération, cela revenait aux conseils d'arrondissement et au Conseil de Paris de se positionner et éventuellement d'avoir un droit de regard sur la loi proposée nationalement.

Il comprend que M. le Maire rappelle la réglementation. Il entend aussi le positionnement de M. Yves PESCHET rappelant les derniers conseils d'arrondissement avec le vœu BDS. Ils en prennent acte. Ils entendent bien qu'il est demandé de retirer le vœu. Ils le feront. Ils seront tout autant vigilants, à partir de ce soir, pour qu'à l'avenir ce cadre soit respecté.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB remarque que tout a été dit. Elle pense que tout le monde doit respecter le règlement intérieur. Elle pense qu'ils sont finalement tous d'accord ce soir.

Pierre AIDENBAUM comprend que le groupe écologiste retire son vœu sur la loi travail et que le groupe communiste retire son vœu sur Good Year. Il les remercie. Il précise qu'il avait souhaité avoir ce débat pour mettre fin à une certaine dérive qui n'est pas propre

au 3e arrondissement. Naturellement, la décision qu'ils prennent ce soir vaut pour leur vie commune au niveau de l'arrondissement. Il veillera à ce que tous les vœux pour les prochains conseils d'arrondissement rentrent dans le cadre de compétence du 3e arrondissement. Si un vœu prête à confusion, ils en discuteront en Conseil d'arrondissement. Ils prendraient la décision de le maintenir ou pas. Ils sont unanimes sur cette volonté commune. Il pense que c'est une excellente chose.

Il ajoute que deux autres vœux ont été déposés. Ils seront débattus en fin de conseil :

- Vœu relatif à la concertation citoyenne dans la mise en œuvre des projets ;
- Vœu relatif à une communication sans stéréotype de sexe.

Il demande d'approuver l'inscription de ces deux vœux et soumet l'ajout de ces vœux au Conseil d'arrondissement.

L'ajout des deux vœux est adopté à l'unanimité.

4. 03-2016-16 Approbation du procès-verbal de la séance du 1er février 2016

Pierre AIDENBAUM rappelle que les PV sont envoyés aux membres du Conseil avant la séance pour que chacun puisse en prendre connaissance afin de faire éventuellement des remarques. En cas de difficulté le bien fondé des remarques est vérifié, puisque tout est enregistré. Des rectifications. Sont faites si nécessaire C'est la procédure habituelle employée partout dans tous les conseils et le Conseil de Paris en particulier.

Il soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. 2016 DDCT 6 Subvention (120 000 euros) à 8 associations et conventions au titre de l'intégration pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT indique que la ville de Paris mène une politique active en matière d'intégration et d'accès au droit pour les populations migrantes. Cette politique repose sur trois pieds :

- le développement de permanences juridiques ;
- le développement de moments de médiation ;
- le développement de l'accès au droit de séjour pour l'accompagnement des personnes étrangères dans la démarche administrative.

Il s'agit dans cette délibération de subventionner, à hauteur de 120 000 €, 8 associations dont une association bien connue dans le 3e arrondissement - l'association Pierre Ducerf - qui s'est créée dans le 3e pour accompagner la communauté chinoise. Cette association développe trois types d'activités : des permanences d'accès au droit, des moments de formation et d'accompagnement vers l'emploi et des ateliers d'apprentissage du français. Il est proposé dans cette délibération de renouveler la subvention qui leur avait été versée en 2015, à savoir 19 000 €.

En 2015, ce sont près de 1 000 personnes d'origine chinoise qui ont été accompagnées par l'association, notamment dans le cadre d'accès à la santé. En lien avec M. Patrick BADARD, en charge de la lutte contre les discriminations, une journée de dépistage de l'ensemble des maladies infectieuses a été organisée à la Mairie du 3^e arrondissement à destination de la population chinoise. Cela a très bien marché. Cette association fait historiquement un travail au plus près de la communauté chinoise. Il y a aussi des migrants âgés parmi les Chinois. Cela fait partie des personnes à prendre en charge. Il est très content de pouvoir croiser régulièrement le président Stéphane KERJOSE.

Pierre AIDENBAUM soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. 2016 DAC 43 Subventions d'équipement (260.000 euros), avenant à la délégation de service public dans le cadre du programme d'investissement 2016-2017 de la Société Publique Locale Le Carreau du Temple (3e)

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB rappelle qu'en 2012, un contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'équipement a été signé avec la société publique locale du Carreau du Temple. Un premier avenant est passé en avril 2014. En 2015, ils ont eu 450 000 usagers lors des grands événements : salons internationaux, spectacles, résidences artistiques, activités associatives, créneaux sportifs pour les scolaires et les associations locales. Un second avenant intervient aujourd'hui au titre du contrat de délégation et service. Il porte sur la réalisation d'un programme d'investissements nouveaux pour répondre à la demande qui sera réalisée en 2016 et 2017 afin d'améliorer la qualité du service.

Il s'agit de l'acquisition de matériels pour optimiser les coûts de fonctionnement liés au bâtiment. Le montant de ces investissements se porte à 285 000 € répartis en deux phases : 185 000 € en 2016 et 100 000 € en 2017. La SPL n'est pas en capacité de supporter seule le coût de ces investissements. C'est pourquoi, ils proposent de voter une subvention d'équipement d'un montant de 250 000 € pour l'ensemble de ce programme.

En second lieu, dans le cadre du budget participatif 2015, le projet intitulé Jouer au Carreau du Temple qui a été déposé par le Conseil de quartier Enfants Rouges et plébiscité par les Parisiens a pour objet l'acquisition de matériels permettant aux enfants et/ou adultes de disposer d'un espace ludique pour jouer au ballon au Carreau du Temple dans le respect de la structure. Une subvention d'équipement de 10 000 € supplémentaires peut permettre la mise en œuvre de ce projet en 2016. Au global, c'est une subvention de 260 000 € qui est proposée dans le cadre de ce second avenant.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Patrick BADARD.

Patrick BADARD précise qu'au sujet de la partie Jouer au Carreau du Temple, il a demandé au Carreau du Temple ce qu'ils prévoient d'acheter dans le cadre de cette subvention pour s'assurer de la conformité avec les souhaits des habitants, c'est-à-dire de jouer au ballon. Il tient à la disposition des élus l'ensemble des éléments qui vont être achetés. Cela se compose essentiellement de filets mobiles qui vont permettre de séparer les halles de façon à pouvoir jouer, de ballons, de matériels permettant de jouer au volley, au badminton... Il souhaitait informer le Conseil d'arrondissement que les achats du Carreau du Temple étaient bien conformes au projet présenté par le budget participatif.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Benoît SOLÈS.

Benoît SOLÈS remercie M. Patrick BADARD de savoir en détail comment allait être décomposés ces 10 000 € affectés au projet Jouer au Carreau. Ceci dit, dans l'avenant joint au document préparant le Conseil, ce détail existe. Il a pu le consulter et voir qu'il s'agissait de ce filet mobile, de ballons et de certains aménagements permettant de protéger la structure. Le projet a été porté par le Conseil de quartier Enfants Rouges et plébiscité par les Parisiens comme il a été dit. Cela montre bien une volonté des riverains de se réapproprier un peu mieux, un peu plus l'intérieur de la halle. Son groupe est ravi que Jouer au Carreau soit réalisé.

Il ajoute qu'il a regardé aussi le reste. C'est leur mission. Il a quelques interrogations sur l'optimisation des coûts de fonctionnement liés au bâtiment : éclairage, contrôle d'accès, rayonnage. Il souhaite poser des questions qui lui semblent être de bon sens. En ce qui concerne l'éclairage de la salle en LED et l'achat de projecteurs en LED, cela représente 100 000 € d'investissements pour la lumière. Il demande pourquoi, lors des travaux qui ont été réalisés entre 2009 et 2014, cela n'a pas été déjà fait dans une municipalité aussi soucieuse des économies et de l'écologie. Il s'étonne d'avoir à ajouter aujourd'hui un avenant pour remplacer des lumières qui ont deux ans par des LED.

Sur l'achat de matériel de son pour 18 000 €, l'idée est intéressante puisque cela limite les coûts de location en procédant à des achats. Il ajoute que cela limitera le volume des livraisons et donc des nuisances sonores. Sur le volume sonore, il ne peut que se faire écho - par respect pour leur action - des craintes du collectif du Carreau du Temple. Il espère que ce nouveau matériel sera utilisé dans des normes acoustiques raisonnables.

Un autre point lui pose question. C'est la reconstitution du parc informatique et le renouvellement du mobilier de bureau. Il s'étonne que deux ans après, ils aient besoin de reconstituer un parc informatique. Cela veut dire que le matériel acheté n'est déjà plus adapté ou obsolète. Peut-être a-t-il été cassé, volé... Il est surpris qu'il y ait besoin de renouveler deux ans après du mobilier de bureau. Tout cela pour 30 000 €. Il attend des réponses pour peut-être changer sa position de vote qui, pour l'instant, est dans l'interrogative donc plutôt vers l'abstention.

Pierre AIDENBAUM reconnaît qu'il a raison sur l'éclairage LED. Il se demande qui ne fait pas d'erreur. Il déclare que lui aussi le regrette. Il ajoute qu'à un moment donné, il faut savoir réparer ses erreurs. Sur le matériel son, cela va en effet permettre de ne pas le louer à chaque fois qu'ils en ont besoin et donc de faire des économies. Sur le parc informatique et le mobilier de bureau, il explique qu'il faut faire évoluer l'informatique en permanence. Pour certaines sociétés, ce renouvellement a lieu tous les ans.

Il rappelle que le Carreau du Temple a ouvert il y a deux ans. Il est encore en période de rodage. L'équipe du Carreau se rend compte que certaines choses n'auraient pas dû être réalisées de telle façon. Il y a notamment une restructuration de l'équipe du Carreau du Temple. Il a fallu restructurer, reformater les bureaux. Le Carreau du Temple n'est pas en mesure de financer cette série de dépenses sur ses fonds propres. La ville de Paris a donc été sollicitée sur une subvention d'équipement, ce qu'elle a généreusement fait. Il la remercie. Cela va permettre d'améliorer les choses.

Tout ce qui est proposé va vraiment dans le bon sens. Les filets vont servir à une semaine assez exceptionnelle qu'ils vont organiser pendant l'Euro 2016. Une semaine entière aura lieu autour du football. La programmation est à peu près terminée. Ils l'auront très prochainement.

Plus généralement, il profite de ce débat pour remercier les co-directrices du Carreau du Temple qui ont pris leurs fonctions depuis 7 ou 8 mois. Elles ont fait un travail remarquable, juge-t-il. Sur la programmation et l'ouverture au public, ils ont augmenté le nombre de jours d'ouverture gratuite du Carreau du Temple. Pendant les vacances scolaires, le Carreau du Temple a été ouvert. 4 000 enfants y sont passés dont beaucoup du 3e. Des activités gratuites ont été organisées. La direction a fait des efforts importants qui commencent à porter leurs fruits même s'il faut tenir certains évènements. Ce sont les recettes propres du Carreau du Temple. Ils sont incontournables.

Les co-directrices ont pris en compte les nuisances. Ensemble, ils font en sorte qu'il y ait le moins de nuisances sonores possibles. Ils ont réglé le problème des horaires. Il n'y a plus de camion qui vient installer à 6 h du matin ou désinstaller à minuit. Les horaires sont fixés dans les contrats. « Aucune installation avant 8 h du matin », cite-t-il pour exemple.

Il conclut qu'ils ont fait pas mal de choses pour améliorer le Carreau du Temple. Ils continuent même s'ils savent qu'il peut y avoir des nuisances. Il y a beaucoup de monde. Ils ont eu le défilé Givenchy il y a 15 jours. Le défilé était calme mais 300 journalistes du monde entier étaient là et 150 limousines encombraient le quartier. Des gens se plaignent. Ils ont raison de se plaindre mais c'est aussi la vie parisienne. Ce sont des choses incontournables. Le souci qu'ont les directrices, c'est d'améliorer les choses de tout point de vue, dans la programmation. Elle a pris aujourd'hui un nouveau virage qui va dans le bon sens. Ils ont aussi d'autres activités à l'auditorium avec des concerts de musique, de jazz en particulier. Ils ont l'activité Ciné Carreau. Il ne souhaite pas s'étendre là-dessus.

Pierre AIDENBAUM propose de rencontrer les directrices du Carreau du Temple dans un CICA pour faire un point sur l'activité du Carreau du Temple. Il pense que ce serait intéressant. C'est pour améliorer les choses que cette subvention a été sollicitée. Il se dit ravi que la Mairie de Paris y ait contribué intégralement. Il cède la parole à M. Benoît SOLÈS pour une explication de vote.

Benoît SOLÈS remercie M. le Maire pour sa réponse. Il note qu'en politique, ils n'entendent pas souvent les élus reconnaître leurs erreurs. Il l'accepte. Sur le son, il prend acte du soin qu'il prendra pour limiter les nuisances même s'il sait qu'il le fait déjà. Sur le matériel informatique et de bureau, il se dit moins convaincu mais il veut bien croire qu'ils ont besoin de bien s'organiser, de bien travailler. Sur la foi de ces explications longues et détaillées, ils transforment leur abstention en vote favorable pour cette délibération.

Pierre AIDENBAUM répond qu'il est content de les avoir convaincus. Il répète que cela va dans le bon sens. Il note qu'au printemps, pour l'anniversaire de l'arrivée des nouvelles directrices par exemple, il faudra organiser une réunion sur le Carreau du Temple. Il a vraiment pris son envol. Il précise qu'ils n'auront jamais la nuisance 0, comme pour les terrasses de café. Ils essayent vraiment de minimiser au maximum les nuisances dans l'intérêt de tous.

Il soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. 2016 DAC 324 Subventions (64.500 euros) à 4 Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature de deux conventions.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB indique que dans le 3e arrondissement, ils soutiennent l'association Bibliothèque des amis de l'instruction, située au 54 rue de Turenne, pour un montant de 3 500 €. Elle pourra ainsi continuer à mettre en valeur et à tenir à disposition du public ce patrimoine culturel dont elle a déjà rappelé l'année dernière qu'il a été constitué depuis 1861. Elle demande un vote favorable.

Pierre AIDENBAUM précise qu'il faut vraiment aller à cette bibliothèque. C'est un monument historique assez exceptionnel. Il soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. 2016 DAC 638 Conventions relatives à l'occupation du domaine public pour six théâtres et lieux municipaux

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB indique que, dans le 3e arrondissement, il s'agit de reconduire la convention avec la Maison de la Poésie jusqu'au 31 décembre 2018. La valeur de cette aide en nature résulte de la différence entre la valeur locative réelle estimée par la direction de l'urbanisme et la redevance fixée. Cela est valorisé dans les comptes de l'association. Le montant est de 408 800 €. Elle demande un vote favorable.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à M. Benoît SOLÈS.

Benoît SOLÈS assure que les membres de son groupe sont très contents que la Maison de la Poésie continue sa mission. Il précise qu'il y est abonné. Finalement, dans cette délibération, il est question du conventionnement avec d'autres théâtres municipaux parisiens. Il voulait signaler que le vote de cette convention acte la disparition du Vingtième Théâtre. Ce n'est pas dans le 3e arrondissement mais c'est tout de même un théâtre municipal qui disparaît, déplore-t-il. Il est dirigé par Pascal MARTINET depuis plusieurs années. Ce lieu permettait à des compagnies de s'exprimer. Il ne va pas être détruit mais M. Bruno JULLIARD a considéré qu'il était de son choix de le fusionner avec le centre d'animation voisin afin d'y créer une fabrique culturelle. Selon lui, ce serait, un espace de création et de partage essentiellement dévolu aux amateurs. Il dit avoir beaucoup de respect pour les amateurs. Il souligne qu'il existe néanmoins plusieurs MPAA (Maisons des Pratiques Artistiques Amateurs). Il regrette que ce soit une fois de plus les compagnies professionnelles qui trinquent par manque de lieux de diffusion.

Il explique qu'ils votent pour la délibération parce qu'ils votent pour le conventionnement de la Maison de la Poésie ou le Théâtre 14 qu'ils souhaitent voir continuer. Mais il était important pour lui de signaler la disparition de cette salle. Il trouve cela dommage et grave. Sans présumer de ce qui va être fait dans la fabrique, il est persuadé que les compagnies trouveront moins un lieu d'expression. Il précise que l'ancien Théâtre Sylvia Monfort s'appelle le Monfort Théâtre depuis qu'il a changé de direction. Il salue l'arrivée dans ce conventionnement de ce qui est appelé l'espace cirque. Il s'agit du Cirque Etincelles, un très bon cirque animé par des professionnels intéressants, exigeants qui font un formidable travail. Le conventionnement du Cirque Etincelles émane lui aussi du budget participatif. Il trouve que c'est une bonne chose.

Pierre AIDENBAUM regrette aussi que dans cette délibération, un seul lieu sur six concerne le 3e arrondissement. Il a longtemps demandé à la ville de Paris de différencier les choses de manière à ce que le Conseil d'arrondissement du 3e se prononce sur le 3e. C'est

dommage. Sur ce point, il partage ce que dit M. Benoît SOLÈS. Il demande s'il votera tout de même cette délibération.

Benoît SOLÈS répond qu'il ne peut pas voter contre. L'abstention ne reflète pas l'attitude qu'il souhaite avoir. Il vote pour mais il est content d'entendre l'avis de M. le Maire sur le sujet.

Pierre AIDENBAUM soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. 2016 DAC 652 Convention d'occupation du domaine public de l'hôtel de Saint-Aignan par l'association du Musée d'art et d'histoire du Judaïsme

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB indique qu'il s'agit du Musée d'art et d'histoire du Judaïsme mais que cela concerne l'hôtel de Saint-Aignan. Il est question de renouveler la convention d'occupation signée initialement en 1999 et renouvelée constamment depuis lors. Cette délibération fixe pour 3 ans les modalités d'occupation, les charges d'entretien et réparations courantes à la charge de l'association et les grosses réparations à la charge de la ville de Paris. La valeur locative de l'hôtel de Saint-Aignan est aujourd'hui évaluée à 1.2 M€. Cela devra figurer en tant que subvention en nature au bilan de l'association ainsi que dans la convention annuelle. Elle demande un vote favorable.

Pierre AIDENBAUM précise qu'en tant que membre du Conseil d'administration de ce musée, il ne prendra pas part au vote. Il soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. 2016 DDCT 24 Convention de prestations de services avec le Ministère de la Justice – Autorisation- Signature

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB explique que la ville de Paris abrite dans ses instances la convention actuelle définissant les modalités de remboursement par le ministère de la Justice des prestations effectuées par la ville. Cela s'est terminé au 31 décembre 2015. Elle passe sur le détail des prestations. L'Etat rembourse. C'est une bonne chose. Pour assurer la continuité des prestations, il convient de renouveler cette prestation conclue pour un an à compter du 1er janvier 2016 avec une possibilité de reconduction maximale d'un an. A partir de 2017, cette convention prendra fin a priori. Elle demande un vote favorable.

Pierre AIDENBAUM soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. 2016 DAC 511 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Elisa Lemonnier 9 rue de la Perle à Paris 3e.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Yves PESCHET.

Yves PESCHET rapporte que depuis plusieurs années, la municipalité cherche à rendre hommage à Elisa Lemonnier qui a, dans l'arrondissement, introduit la formation professionnelle en direction des filles au XIXe siècle. Elle a vécu entre 1805 et 1865. Au 9 rue de la Perle, a été montée une école professionnelle. C'était à l'époque une opération pilote. Il s'agissait, dans la cadre de la révolution industrielle, d'accompagner l'accès à la culture et à la capacité professionnelle des femmes. L'idée était tout à fait novatrice à l'époque. Elle avait largement besoin d'être encadrée tant pour la technicité que pour le droit des femmes à exister dans le milieu professionnel. Elisa Lemonnier était une saint-simonienne, impliquée très fortement malgré les difficultés pour que les femmes puissent accéder à cette formation.

Il leur semble souhaitable de marquer ce souvenir et que ce 9 rue de la Perle témoigne encore de cette réalité qui a marqué l'arrondissement. Yves PESCHET en profite pour faire remarquer que dans l'arrondissement, ils ont eu énormément d'initiatives de cet ordre au XIXe et au début du XXe. Les institutions n'étaient pas toutes en place du point de vue de l'éducation, du point de vue de la formation. Ces initiatives ne sont pas limitées à l'éducation. Elles ont touché aussi la consommation avec les coopératives par exemple, ou la production. Cela fait partie de notre patrimoine. Il est bon de le rappeler, juge-t-il.

Si cette délibération est votée, tout ne sera pas réglé pour autant. Au 9 rue de la Perle, il conviendra d'obtenir l'accord des Bâtiments de France et de l'assemblée générale des copropriétaires.

Pierre AIDENBAUM soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. 2016 DASCO 61 Réalisation de travaux de modernisation du Système de Sécurité Incendie (SSI) du GS Vaucanson/ Montgolfier (3e). Convention de groupement de commande entre la Ville et le Département de Paris

Pierre AIDENBAUM cède la parole à M. Yves PESCHET.

Yves PESCHET indique que les établissements Vaucanson et Montgolfier se partagent les locaux c'est à dire une école communale qui relève de la commune et un collège qui relève du département. Or, à ce jour, Paris est à la fois et séparément ville et département. Cela ne durera peut-être pas mais c'est le cas pour l'instant. Lorsqu'il s'agit de réaliser des travaux communs qui tiennent à la prévention des incendies et à la sécurité en général, il faut mettre en œuvre des dispositifs qui incluent les deux institutions. C'est la raison pour laquelle, le Conseil est saisi d'une double délibération : la DASCO 34G et la DASCO 61. La DASCO 34G concerne le département et la DASCO 61 la Ville. Les deux visent à faire converger les investissements de façon à permettre une rénovation cohérente des circuits anti-incendie...

Pierre AIDENBAUM soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

13. 2016 DAE 18 Exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés parisiens suite aux attentats du 13 novembre 2015 - avenants aux contrats de délégations de service public

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Nicole BISMUTH-LE CORRE.

Nicole BISMUTH-LE CORRE explique qu'à la suite des attentats qui ont ensanglanté Paris le 13 novembre, de nombreux lieux publics parisiens ont été fermés dont les marchés parisiens. Tous ces commerçants ont eu un grand manque à gagner. Ils avaient des denrées que certains ont dû jeter. La Mairie de Paris leur a permis de ne pas payer les frais de ces deux journées. Il faut maintenant compenser le manque à gagner des délégataires et les aider. Cela fait un montant total sur Paris de 119 000 €. Il s'agit de fixer cette redevance et ce montant. Pour le marché des Enfants Rouges, ce n'est pas comme tous les autres. Comme le marché des Enfants Rouges ne paye pas de redevance à la ville, l'indemnisation pour le délégataire se fait sur la base de 747 €. Elle demande d'autoriser la Maire à signer ces avenants.

Pierre AIDENBAUM soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

14. 2016 DDCT 25 Modification de la charte du budget participatif

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Nicole BISMUTH-LE CORRE.

Nicole BISMUTH-LE CORRE indique qu'une charte a été signée pour le budget participatif. Dans cette charte, deux mécanismes étaient prévus. Les maires pouvaient affecter un maximum de 30 % de leur enveloppe espaces publics et équipements de proximité. Et quand l'arrondissement mettait 1 €, la ville abondait d'1 €. Cette année, cela a été changé. Un attendu a été formulé pendant le Conseil de Paris de décembre 2015. Cette année, il est toujours possible d'abonder à hauteur de 30 % de l'enveloppe équipements publiques mais il est possible de monter jusqu'à 40 % pour l'enveloppe espaces publics. L'abondement a également changé. Lorsque l'arrondissement met 1 €, la Mairie de Paris met 2 €. Il fallait rééquilibrer les sommes qui avaient été au départ décidées par la Maire de Paris, soit 5 % de tout l'investissement sur toute la mandature. Pour cela, il faut juste changer la charte. Il n'y a plus de montant maximum. Le mécanisme d'abondement peut changer d'une année à l'autre.

Pierre AIDENBAUM précise que cela va dans le bon sens puisque cela permet encore plus de pouvoir de décision au niveau de l'arrondissement dans le cadre des budgets participatifs. Dans les propositions faites pour l'année prochaine, après une année d'essai, ils verront des projets beaucoup plus intéressants, assure-t-il. Le fait de pouvoir décider au niveau de l'arrondissement d'un certain nombre de ces budgets d'investissement est une chose extrêmement importante. Il ajoute que les arrondissements étaient avant très limités pour les projets qui n'étaient pas inscrits dans le PIM, le Plan d'Investissement de la Mandature. Cela permet d'envisager d'autres travaux et d'autres choses dans tous les domaines : parcs, voirie...

Il soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

15. 2016 DFA 71 Grille tarifaire d'occupation du domaine de la Ville de Paris par des bornes wifi

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB explique qu'il s'agit d'une délibération qui concerne le cadre tarifaire dont la ville de Paris veut se doter pour qu'il soit opposable à tout opérateur économique intervenant sur le domaine public parisien pour installer ou exploiter des bornes wifi. Il y aurait trois tarifs applicables :

- zone premium incluant 8 voies ou sections de voie présentant une très forte densité commerciale et touristique. La tarification serait de 5 000 € par borne et par an.
- zone haute incluant des quartiers dont le couple commercialité / tourisme est élevé. La tarification serait de 2 500 € par borne et par an.
- zone basse incluant tout le reste de Paris. La tarification serait de 500 € par borne et par an.

Ces tarifs ont été très étudiés. Ils seront révisés au 1er janvier de chaque année par application de la moyenne des 12 dernières valeurs mensuelles de l'indice CAM et de la régie publicitaire des médias. La première révision interviendra en 2017, ajoute-t-elle. Il est proposé d'approuver cette grille tarifaire ainsi que la carte associée annexée au projet de délibération. Elle précise que la zone premium concerne les Champs-Élysées, le boulevard des Capucines, Haussmann, Rivoli, rue des Francs Bourgeois, place des Vosges, rue de Rennes, Saint-Germain, Saint-Michel... Pour le reste, elle les invite à regarder la carte.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à M. Quentin PICQUENOT.

Quentin PICQUENOT affirme que Mme Laurence HUGUES et lui - pour EELV dans le 3e - voteront pour cette délibération. Cela ne gage pas des votes et de la position des futurs votes qu'ils auront à avoir sur le sujet du wifi à Paris. Ils votent aujourd'hui sur la grille tarifaire d'occupation du domaine public sur l'installation de bornes wifi. Demain, ils auront à délibérer aussi sur l'installation elle-même et sur l'utilisation des bornes wifi. Ils veilleront à ce moment-là de la stricte régulation de la publicité et de la stricte exigence des garanties sanitaires pour les citoyennes et les citoyens de Paris à l'heure où se pose la question de la santé environnementale.

Pierre AIDENBAUM soumet ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

16. V03-2016-29 Vœu relatif à la concertation citoyenne dans la mise en œuvre des projets

17. V03-2016-30 Vœu Bis - Co-construction dans le 3e arrondissement

Pierre AIDENBAUM indique que ce vœu est présenté par Mme Laurence HUGUES et que M. Benjamin DJIANE y répondra pour l'exécutif.

Laurence HUGUES précise qu'elle a souhaité avec Quentin Picquenot déposer un vœu concernant la co-construction et la concertation citoyenne dans la mise en œuvre des projets de cette mandature qu'il s'agisse tant du budget participatif que des programmes et

projets structurants de la mandature. Ce programme de mandature porté par la gauche et les écologistes témoigne d'une volonté de transparence sur les grands projets et au-delà d'une réelle ambition de renforcement de la démocratie participative. Elle dit savoir que tout le monde ici y est sensible. Néanmoins, il leur semble intéressant dans cette pratique de la démocratie locale d'essayer de faire mieux. C'est la raison pour laquelle ils proposent ce vœu très simple. Il répond aux besoins et aux aspirations des Parisiennes et des Parisiens pour penser collectivement les usages de la ville. Il faut bien reconnaître que c'est malgré tout assez révolutionnaire. Ils saluent cette volonté de mieux associer les habitants à la réflexion des élus et des services. Ils proposent donc que la co-construction entre élus, services et habitants soit renforcée par l'établissement et l'application de méthodes de concertation tout au long du processus d'élaboration et de réalisation des projets structurants de l'arrondissement. Ils avancent en marchant. Ils pensent que des méthodes peuvent être renforcées pour cette ville durable à laquelle ils aspirent toutes et tous.

Benjamin DJIANE croit pouvoir exprimer le sentiment de l'exécutif à la lecture de ce projet de vœu en disant qu'il est à la fois ravi et surpris. Ravi car le vœu témoigne d'un intérêt pour le dialogue, la co-construction, la démocratie locale, le rapport toujours renforcé avec les habitants dans la décision et la création de grands projets. Surpris parce qu'il y a dans le vœu le rappel de ce qu'ils font déjà. Il y a d'abord les Conseils de quartier qui permettent de porter des projets, de donner leur avis sur les réaménagements urbains. Il cite les exemples de la Place de la République, de la Place des Arts et Métiers où ils ont été particulièrement associés. Ils interpellent la municipalité. Ils en ont eu l'exemple ce soir même avec l'exécutif qui a écouté et répondu. Il ajoute qu'il existe aussi le Conseil local du handicap qui a, par exemple, été associé à la conception de la Place de la République. Tous les grands chantiers, et notamment le Carreau du Temple, font l'objet de réunions publiques, de comités de suivi qui permettent à la population de s'exprimer en toute transparence, de suivre l'avancée des projets, d'interagir avec la municipalité.

Il mentionne également l'expertise des habitants qui est sollicitée à différentes reprises. Il prend l'exemple de sa délégation en matière de propreté. Les plans de propreté ont été présentés dans les Conseils de quartier. Ils permettent d'interagir et de décider ensemble des moyens qu'ils affectent. Il cite tout ce qui concerne la révision et la modification du plan de sauvegarde et de la mise en valeur du Marais ou du PLU qui associent très largement les habitants. Le budget participatif est une véritable innovation avec des budgets très conséquents et permet aux habitants de décider des aménagements publics. Il rappelle qu'ils mettent en place des ateliers de co-construction au niveau de la Mairie. Ce n'est pas toujours facile de prendre part à la décision publique, de savoir comment monter un projet, de comprendre les directions d'une ville. Il y a cette volonté ici même d'accompagner les habitants pour que l'exercice soit utile. Il poursuit avec l'exemple des trois conférences citoyennes qui ont été des succès à l'échelle de l'arrondissement et qui ont permis de déboucher sur des projets concrets.

A la lecture de ce vœu, il propose - parce qu'il est toujours possible de s'améliorer - de dynamiser davantage cette participation citoyenne avec un vœu alternatif. Il existe peut-être la possibilité de faire en sorte que les habitants de l'arrondissement sachent un peu mieux tout ce qui existe. Car il existe déjà énormément de choses, estime-t-il. Ce vœu alternatif proposerait, d'ici le forum des associations de la rentrée de septembre, une brochure à destination des habitants du 3e pour leur rappeler toutes les possibilités d'investissements dans la vie municipale afin d'en construire l'avenir avec ses élus.

Pierre AIDENBAUM précise que M. Benjamin DJIANE propose un vœu bis qui complète et qui appelle au retrait du vœu original. C'est au dépositaire du vœu d'en décider. Il donne la parole à Mme Laurence HUGUES pour répondre à la proposition de M. Benjamin DJIANE de retirer le vœu original qui est complété par ce vœu bis.

Laurence HUGUES souhaite rappeler que beaucoup de choses sont faites dans le 3e arrondissement. Les écologistes y participent activement. Elle note que dans le vœu bis, il serait utile d'ajouter le Rhizome, le Conseil local de végétalisation, qui fait partie des instances de démocratie locale. Elle note que le Comité vélo qui est une innovation de cette mandature est répertorié.

Elle a l'impression que ces deux vœux se complètent. L'un n'est pas substitutif à l'autre, selon elle. Il lui semble utile d'avoir une brochure avec les contacts qui permettent aux habitantes et aux habitants de savoir vers quel organe de consultation se tourner. Cela concourt aux outils de concertation en terme d'information mais cela n'obère pas l'intérêt de continuer vraiment ensemble à réfléchir à des méthodes de co-construction des projets, de meilleure prise en compte de ce qui est élaboré dans les conseils de quartier. Elle sait que tous partagent cette préoccupation de réfléchir à de nouvelles formes pour les conseils de quartier. Comment mieux associer les parents de jeunes enfants, s'interroge-t-elle. Elle note qu'ils ont parlé des aînés ce soir et qu'il faut aussi avoir une pensée pour les jeunes. Il faut essayer de réfléchir autrement. Beaucoup de choses ont été faites mais cela n'empêche pas de continuer à y réfléchir.

Il leur semble que ces deux vœux se complètent. L'un ne se substitue pas à l'autre. Il s'agit dans l'un de continuer voire même de renforcer les méthodes de co-construction et dans l'autre d'en faire une meilleure information.

Pierre AIDENBAUM demande si Mme Laurence HUGUES maintient son vœu.

Laurence HUGUES acquiesce.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à M. Benoît SOLÈS.

Benoît SOLÈS s'exprime sur le vœu de Mme Laurence HUGUES qui est maintenu. A sa lecture, il a ressenti la même surprise que celle qui a saisi M. Benjamin DJIANE. Au fond, c'est quelque chose qui va dans le sens que tout le monde souhaite. Le groupe EELV en est lui-même l'un des artisans. Il s'interroge sur ce qu'ils veulent. Il comprend qu'ils veulent que cela aille plus loin. Il dirait que sur un vœu pieu, il ne peut que s'abstenir. Si était présenté un vœu sur la paix dans le monde, tout le monde sera d'accord. Il a de la sympathie pour ce vœu mais il s'abstiendra en demandant quelles sont les nouvelles solutions proposées. Là-dessus, il serait possible de s'exprimer favorablement ou pas. Ce sera une abstention d'attente sur le primo-vœu.

Pierre AIDENBAUM explique que le vœu bis est un ajout comme cela se fait souvent dans les conseils d'arrondissement et au Conseil de Paris par rapport à un vœu sur lequel il n'y a pas de désaccord mais qui leur semble incomplet. Ils souhaitent donc pour la bonne compréhension de tous améliorer ce vœu. Il donne la parole à M. Benoît SOLÈS pour répondre au vœu présenté par M. Benjamin DJIANE au nom de la majorité municipale.

Benoît SOLÈS assure que, dans la mesure où le vœu présenté par M. Benjamin DJIANE prend en compte l'envie, le désir de plus de co-construction demandée par Mme Laurence HUGUES, il ne votera pas contre. Il ne peut pas être contre la brochure qui permet aux habitants de mieux voir ce qu'il espère qu'ils savent déjà. C'est sur le site de la Mairie, sur la lettre envoyée aux habitants. S'il faut faire une brochure pour mieux comprendre, son groupe ne va pas être contre mais il observe être un peu dans une discussion qui n'a pas une grande efficacité, lui semble-t-il. Par bon esprit, son groupe ne sera pas contre il ne pense pas que soit réalisé un grand pas vers la co-construction pour autant.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à M. Yves PESCHET.

Yves PESCHET annonce qu'il va s'abstenir sur les deux vœux car cela prend des allures d'une autocongratulation qui l'agace beaucoup. Il pense que ce qui est important pour la population, c'est qu'elle fasse l'expérience des démarches décrites ici. C'est ce qu'il se passe. Il est convaincu qu'il faut faire partager plus. Il essaye d'y apporter sa contribution. A son avis, cela ne mérite pas un vœu. Cela lui donne l'impression que cela est fait à destination des membres du Conseil et pas pour la population. C'est la raison pour laquelle il s'abstiendra. Il ne se sent pas de responsabilité vis-à-vis d'un tel texte. Par contre, il se sent la responsabilité de faire vivre ces démarches selon des formes différenciées et renouvelées.

Pierre AIDENBAUM se dit un peu agacé aussi. Il reprend sa formule. Il ne voit pas l'utilité de ce premier vœu. Il explique qu'il a souhaité, avec la majorité, prolonger le vœu car s'ils veulent aller plus loin, il faut dire déjà ce qui est fait et ne pas laisser entendre qu'ils vont réinventer la démocratie locale participative. Il considère qu'ils ne sont pas si mauvais dans l'arrondissement. Des choses ont été faites et remarquées dans le 3e et au-delà. Le Carreau du Temple par exemple a été salué. C'est la seule initiative parisienne de démocratie participative portant sur la destinée d'un équipement public depuis que Paris est une ville à part entière. Il y a eu un référendum d'initiatives locales au niveau de tout l'arrondissement. L'initiative de faire un fascicule est utile. Cela permet aux gens de savoir ce qui a été fait dans l'arrondissement, comment aller plus loin, comment améliorer les choses. C'est de la communication, pas seulement une autocongratulation.

Laurence HUGUES espère que ce débat n'est que le début d'une discussion sur l'approfondissement de la démocratie locale. Elle pense que ce débat est intéressant. Quels que soient les outils - y compris une brochure - cela ne dédouane pas mais cela autorise à continuer à réfléchir à ce qu'est la démocratie locale.

Pierre AIDENBAUM rappelle qu'un vœu est présenté par Mme Laurence HUGUES qu'elle maintient et que la majorité présente un vœu alternatif. Il appelle à s'abstenir sur le vœu original et à voter pour le vœu bis présenté par M. Benjamin DJIANE.

Il soumet le projet de vœu présenté par Mme Laurence HUGUES au Conseil d'arrondissement.

Le vœu est rejeté

Pierre AIDENBAUM soumet le projet de vœu présenté par M. Benjamin DJIANE au Conseil d'arrondissement.

Le vœu est adopté

18. V03-2016-31 Vœu relatif à une communication sans stéréotype de sexe

Pierre AIDENBAUM donne la parole à M. Quentin PICQUENOT.

Quentin PICQUENOT rappelle que le mois dernier, lors du dernier Conseil d'arrondissement, ils ont présenté un vœu sur le budget sensible au genre qui n'était pas passé. Il leur avait été expliqué que cette démarche était déjà inscrite. M. Patrick BADARD ne pourra pas dire le contraire. Il explique qu'avec Mme Laurence HUGUES, ils ont réfléchi. Ils ont continué à travailler sur cette question du genre. C'est pour cela qu'ils présentent ce soir un outil favorisant l'égalité des femmes et des hommes avec une communication sans stéréotype de sexe. Il pense que ce vœu est bienvenu aujourd'hui. Au Conseil régional Ile-de-France dirigé par Mme Valérie PECRESSE, le Centre Hubertine Auclert situé dans le 17e arrondissement travaille sur l'égalité femmes / hommes et notamment sur la communication

sans stéréotype de sexe. La ville de Paris s'y raccroche beaucoup pour former et diffuser la problématique de communication de sexe. Il ne rappelle pas tous les considérants, les observatoires mis en place par la ville de Paris, la communication de Mme Anne HIDALGO lors du Conseil de Paris en novembre dernier qui fixe l'objectif d'intégrer l'égalité femmes / hommes à l'ensemble des politiques municipales parisiennes.

C'est pour cela qu'ils proposent ce soir que soit votée une démarche de co-construction, une charte à la communication publique sans stéréotype de sexe. Il donne l'exemple de l'emploi du substantif c'est-à-dire du fait de ne pas dire "citoyenne" ou "citoyen" mais de parler plutôt de "citoyenneté". Il est question de ne pas mentionner le sexe dans le mot, de s'en dédouaner par des substantifs ou adjectifs qui vont dans ce sens. Il propose la co-construction d'une charte sur la communication des événements qu'accueille le 3e arrondissement. Il cite l'exemple de la parité dans les interventions des événements accueillis dans le 3e. Au vu de ces éléments, il demande un avis favorable à ce vœu.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à M. Patrick BADARD.

Patrick BADARD souhaite prendre un peu de temps pour répondre à ce vœu qui arrive en fin de Conseil. Il souligne que M. Quentin PICQUENOT fait référence au vœu du dernier Conseil d'arrondissement sur le budget sensible au genre. Cela lui donne l'occasion de dire qu'un groupe de travail sera organisé sur le sujet avec l'ensemble des élus que cela intéresse. Dès que les éléments seront fournis par M. HARSTRICH, DGS de la Mairie, des indicateurs seront définis dans ce cadre-là pour le 3e arrondissement.

Pour revenir au vœu sur la communication sans stéréotype de sexe, ils partagent la préoccupation portée par ce vœu. Il trouve que ce vœu arrive fort à propos pour conclure les événements organisés par la Mairie du 3e dans le cadre de la journée des droits des femmes du 8 mars. Il rappelle qu'ils ont eu le plaisir et l'honneur d'accueillir le lancement de la Fondation des femmes dans le cadre de ces événements. Ils ont eu aussi un très beau débat sur la question des lesbiennes en exil co-organisé avec le FIT et le centre LGBT, deux partenaires fidèles de la Mairie du 3e. Ils ont aussi accueilli une association de femmes iraniennes sur la question de la condition des femmes en Iran. Ces trois événements ont eu un grand succès. Le 8 mars, un concert du chœur international de femmes de Paris a été accueilli. Des débats ont eu lieu laissant beaucoup d'espace à la culture.

Il n'en dira pas plus si ce n'est que le groupe socialiste et apparentés va voter ce vœu. Ce vœu propose de construire une charte. Il les invite à les retrouver dans une réunion prochainement pour travailler à cette charte.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à M. Benoît SOLÈS.

Benoît SOLÈS déclare que, dans l'absolu, son groupe est tout à fait favorable à l'égalité hommes / femmes. Puisque l'exécutif a reconnu avoir fait une erreur sur la question des LED au Carreau du Temple, sa famille politique fait amende honorable de ne pas avoir toujours été exemplaires dans ce domaine. Aujourd'hui, avec cohérence et sérénité, il a envie de voter ce vœu. En même temps, il souhaite faire part très brièvement d'une interrogation. Il comprend que soit souhaité la parité des intervenants lors d'événements qui ont lieu dans l'arrondissement. C'est un exemple qui le frappe. Si, sur un sujet dans lequel il y a une expertise quelle qu'elle soit, cela appelle de façon mécanique 4 femmes, il faudra trouver autant d'hommes qui ont quelque chose à dire. Ou l'inverse. Il se demande si parfois ces avancées politiques, que tous souhaitent acter en matière de parité, ne les prennent pas à rebours dans une espèce de paradoxe un peu absurde. Les républicains ne vont pas voter contre ou s'abstenir mais il souhaitait relever cette étrangeté qui fatalement subviendra. Il suggère de rester attentif à ne pas basculer dans l'excès ou dans l'absurde.

Pierre AIDENBAUM dit se reconnaître dans l'intervention que vient de faire M. Benoît SOLÈS. Naturellement, ils voteront ce vœu. Il invite quand même à la prudence, à ne pas aller trop loin. S'ils vont jusqu'au bout de la réflexion, qu'elle que soit la réunion qu'ils feront, s'il n'y a pas deux hommes et deux femmes à la tribune, il ne serait pas possible de tenir la réunion ? Il faut éviter les excès qui, à son avis, n'apportent rien au combat qu'ils veulent mener pour l'égalité hommes / femmes. Il cite l'exemple de la Fondation des femmes. Il note qu'il n'y avait pas beaucoup d'hommes à la tribune. Il a ouvert vendredi la réunion sur les femmes iraniennes. C'était très intéressant. A la tribune, il y avait 4 Iraniennes, constate-t-il. Il invite donc les élus à être vigilants.

Il soumet ce projet de vœu au Conseil d'arrondissement.

Le vœu est adopté

Pierre AIDENBAUM indique qu'ils ont épuisé l'ordre du jour. Des documents d'information ont été diffusés aux élus. Régulièrement les statistiques de la délinquance dans le 3e arrondissement seront communiquées. Maintenant, le Préfet de police les présente au Conseil de Paris régulièrement. Il leur a fait parvenir aussi le recensement de la population avec les enquêtes 2011 / 2015. C'est intéressant de voir l'évolution. Une petite plaquette sur l'inauguration du jardin Lazare Rachline avec les trois discours prononcés est également diffusée.

19. Questions diverses

Pierre AIDENBAUM demande s'il y a des questions diverses et donne la parole à M. Benoît SOLÈS.

Benoît SOLÈS souhaite revenir très brièvement sur un vœu qu'il a présenté lors du précédent Conseil. Il s'agit du vœu relatif à la suppression des cours individuels de musique dans les centres d'animation. Il rappelle que Mme Laurence GOLDGRAB avait répondu que "Les Républicains annoncent avec détails la suppression de cours individuels alors que ce n'est absolument pas le cas. Il n'y a eu aucune annonce en ce sens." Il ajoute qu'il croit en sa bonne foi. Il lui a fait répéter cette phrase et a pris acte de ce qu'elle a dit. Il avait quelques doutes sur le fait qu'elle ait été, elle aussi, trompée. Il a donc regardé le Conseil de Paris suivant en vidéo. Il a entendu très clairement que Mme Pauline VERON actait de fait la suppression des cours individuels dans les centres d'animation. Il cite la phrase de Mme Pauline VERON qui précisait que "ce n'était pas une suppression des cours individuels mais l'expérimentation d'une pédagogie individuelle en groupe". Ensuite, il a été précisé qu'il s'agirait de groupes de 6 élèves.

Il tient à dire qu'il a été acté au Conseil de Paris que dans les centres d'animation, désormais, les cours de musique auraient lieu par groupes de 6. Il sait, pour avoir eu le retour d'une réunion entre les directeurs des conservatoires et la personne qui représente la musique à la ville de Paris, qu'ils vont vers cela aussi dans les conservatoires. Il ne veut pas dire qu'il avait raison mais qu'il regrette cet état de fait qui ne lui paraît plus discutable.

Laurence GOLDGRAB explique qu'elle se basait sur une note. Sa délégation la porte à plutôt s'adresser à la Direction des affaires culturelles alors qu'effectivement Mme Pauline VERON est plus centrée sur la jeunesse. Elle ajoute qu'elle n'avait pas cette information. Elle n'avait que l'information sur les conservatoires et pas sur les centres d'animation. Elle était en effet de bonne foi puisqu'elle reproduisait ce qui lui avait été dit sur les conservatoires où il n'y avait pas de suppression de cours individuels. Dans les centres d'animation, les cours individuels sont remplacés par des cours collectifs mais avec un très petit nombre d'élèves. Il lui semble que c'est une expérimentation et que ce n'est pas

définitif. Effectivement, elle estime qu'elle n'aurait pas dû dire qu'il n'y aurait pas du tout de suppression de cours individuels dans l'immédiat.

Pierre AIDENBAUM les remercie pour ces précisions. Il souligne que c'est cela la démocratie.

Il rappelle quelques dates :

- samedi 19 mars à 11h45 : commémoration du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie au Monument aux morts ;
- dimanche 24 avril à 11h30 : journée nationale du souvenir de la déportation ;
- lundi 2 mai : prochain Conseil d'arrondissement.

Pierre AIDENBAUM remercie l'assemblée et lève la séance.

La séance est levée.